



## Charte forestière de territoire Sud-Isère...

... insérer d'avantage la forêt dans son  
environnement économique, écologique, social et culturel

# Charte forestière de territoire Sud-Isère

## *Dossier de presse*



## Signature officielle

7 octobre 2013 - Champ-Sur-Drac,

*Salle des familles – Ensemble socioculturel Navarre*

---

Charte forestière de territoire Sud-Isère

160, rue principale – Les Oches – 38740 Valbonnais – 06.71.20.92.83  
cftsudisere@outlook.fr – <http://sites.google.com/site/cftsudisere/>

# Charte forestière de territoire Sud-Isère

## Contact

Kévin Harang,  
Animateur de la Charte forestière de territoire Sud-Isère

160, Rue principale – Les Oches  
38740 Valbonnais

06.71.20.92.83  
[cftsudisere@outlook.fr](mailto:cftsudisere@outlook.fr)

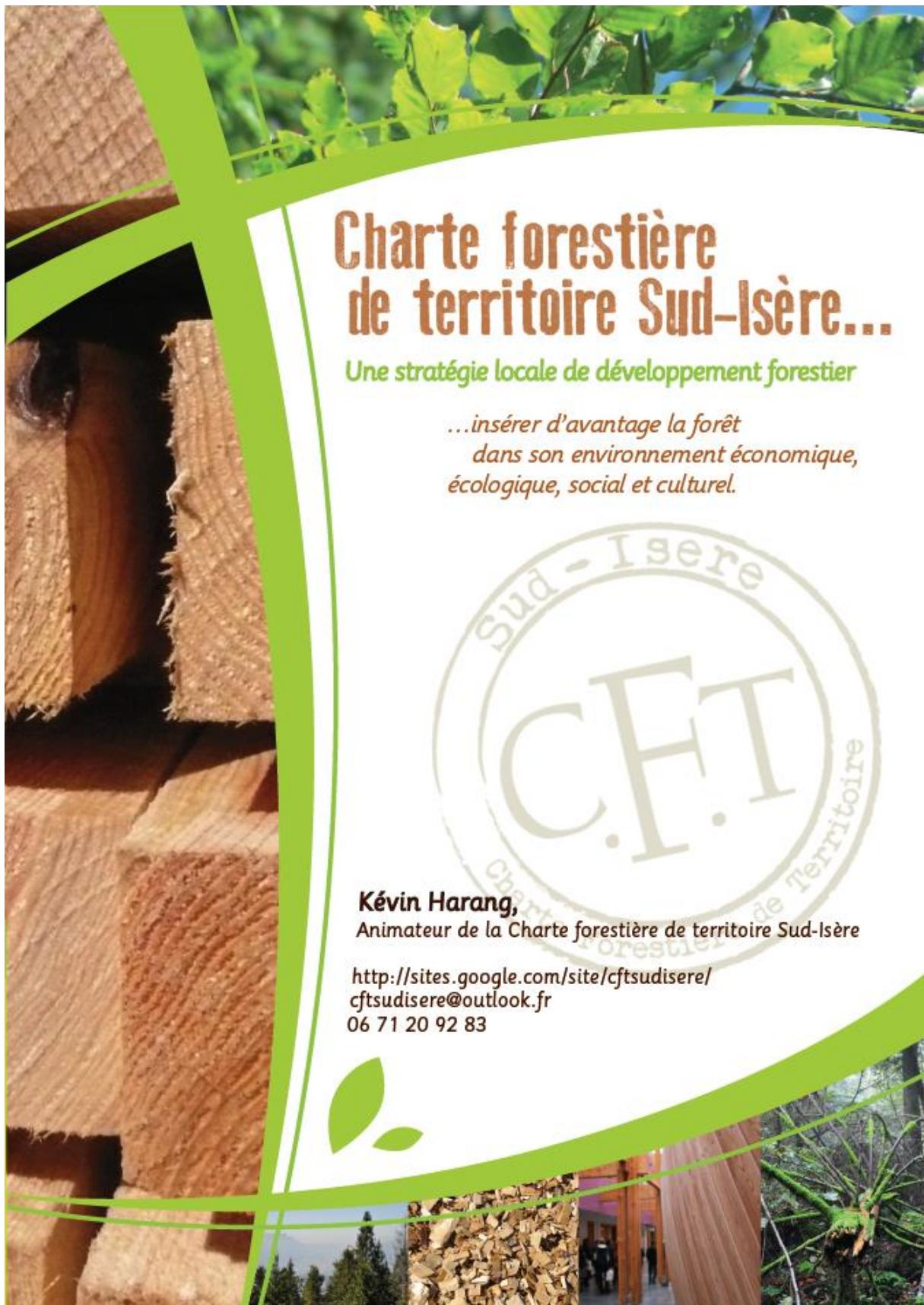
<http://sites.google.com/site/cftsudisere/>

## La Charte forestière de territoire Sud-Isère... qu'est-ce que c'est ?

Instaurées par l'article premier de la loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, les chartes forestières de territoire (CFT) ont pour finalité de mettre en relation l'ensemble des acteurs et des usagers de la forêt à l'échelle d'un territoire donné et de créer les conditions d'une satisfaction des différents usages et demandes relatifs à la forêt.

Nous vous proposons d'entamer la lecture de ce dossier par une présentation de la Charte forestière de territoire du Sud-Isère à travers la plaquette de communication ci-après.

Éditée à 3 000 exemplaires, cette plaquette au format A5 sera dévoilée pour la première fois à l'occasion de la signature officielle du 7 octobre 2013, et les participants seront invités à repartir avec quelques exemplaires.



# Charte forestière de territoire Sud-Isère...

Une stratégie locale de développement forestier

*...insérer d'avantage la forêt  
dans son environnement économique,  
écologique, social et culturel.*



**Kévin Harang,**  
Animateur de la Charte forestière de territoire Sud-Isère

<http://sites.google.com/site/cftsudisere/>  
cftsudisere@outlook.fr  
06 71 20 92 83





## Qu'est-ce qu'une charte forestière de territoire ?

La charte forestière de territoire (CFT), instaurée par la loi d'orientation forestière de juillet 2001 (article L.12 du Code forestier), est un outil de nature contractuelle, mis en œuvre à l'initiative des acteurs locaux et, en premier lieu, des élus.

**ELLE CONSISTE** à analyser la place de la forêt et de la filière bois au sein d'un territoire, afin de bâtir un projet partagé, faisant de la forêt et du bois un levier de développement local.

**ELLE REPOSE** sur une démarche de concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois du territoire.

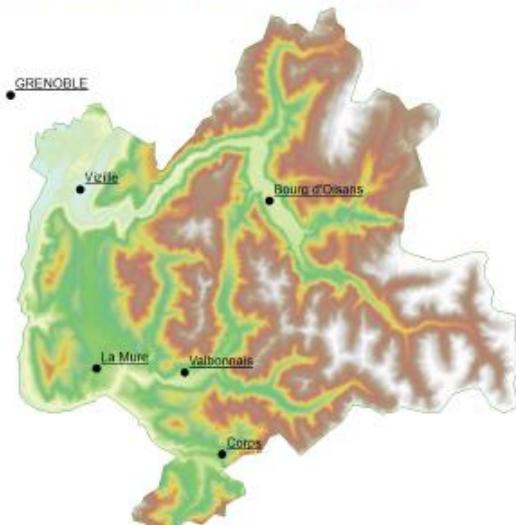
**ELLE SE CONCRÉTISE** avec la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel, outil sans dimension réglementaire, impliquant les partenaires sur la base du volontariat.

*"Permettre l'émergence, sur un territoire donné, d'un projet partagé au service de la forêt et de la filière bois."*

### Le territoire de la CFT Sud-Isère en quelques mots...

Entre bassin grenoblois, plateau matheysin, contreforts de l'Obiou et sommets des Écrins, le territoire de la Charte forestière Sud-Isère est vaste (plus de 1 700 km<sup>2</sup>), largement boisé (près de 40 % de la superficie totale) et marqué par des pentes prononcées.

Du fait du fort étagement altitudinal, les paysages forestiers sont variés et inégalement répartis (taux de boisement de 4 % à 86 % selon les communes).



## Des enjeux forts autour de la forêt et la filière bois ...

Purification de l'eau, de l'air, maintien des sols, production de bois, rempart naturel face aux avalanches et chutes de blocs, stockage de carbone, accueil de la biodiversité, lieu privilégié de ressourcement, espace de loisir... les fonctions des forêts de montagne sont multiples. Dans un contexte économique difficile et face aux changements globaux annoncés, pérenniser cette multifonctionnalité apparaît comme une impérieuse nécessité, et le développement de filières de valorisation du bois constitue un enjeu majeur de cette stratégie.

### Les principaux objectifs

- Pérenniser les fonctions multiples de la forêt
- Revaloriser la forêt dans l'économie locale
- Soutenir l'emploi et la compétitivité

### Extraits du plan d'actions (28 actions au total)

#### Mobilisation des bois

- CFT 4. Concertation sur la mobilisation des bois sur les massifs du Senepy et du Connex
- OPE A. Forêt publique - forêt privée, mieux communiquer pour mobiliser et valoriser les bois
- ORFA. Études et réalisations de desserte

#### Recherche et développement, innovation

- OPE J. Inventaire des vieilles forêts du Sud-Isère
- OPE I. Placettes de suivi des menaces sur la forêt
- OPE F. Développement d'une filière « sciage de feuillus à forte valeur ajoutée »

#### Accompagnement des porteurs de projet publics et privés

- CFT 3. Aide à la maîtrise d'ouvrage bois et appui technico-économique des entreprises
- OPE I. Construction de bâtiments en bois local
- ORF G. Équipement en chaufferies collectives bois

#### Forêts à rôle de protection

- ORF C. Renouvellement des forêts à rôle de protection pour la RN 85 et autres routes
- ORF D. Dynamiser la gestion sur les zones à risques

#### Sensibilisation

- ORF B. Communication sur l'usage des routes et pistes forestières par les véhicules à moteur
- ORF H. Sensibilisation des propriétaires publics et privés sur la biodiversité en forêt





## Animation et coordination

L'organisation de la mise en œuvre et l'émergence des projets repose sur un important travail d'animation, assuré en collaboration avec les partenaires institutionnels, techniques et professionnels, par la collectivité déléguée.



## Adoption de la Charte

La signature officielle de la Charte forestière de territoire Sud-Isère, organisée le 7 octobre 2013, marque le démarrage de la phase opérationnelle. La dynamique de concertation instaurée sur le territoire prend alors toute son importance.

La Charte donne lieu à des conventions particulières entre propriétaires forestiers, acteurs économiques, collectivités ou encore associations d'usagers... Véritables contrats, ces conventions précisent les modalités d'application des actions à engager au regard des objectifs de la Charte. Pas moins de 28 actions ont été proposées, elles constituent le volet opérationnel de la Charte.



## Durée

La Charte forestière de territoire Sud-Isère est prévue pour une durée de 4 ans, de mai 2013 à mai 2017. Elle bénéficie, annuellement, du soutien financier de l'Europe, de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général de l'Isère et des collectivités territoriales impliquées.

## Partenaires financiers



## La CFT Sud-Isère en quelques dates ...

**année 2011 :** décision d'engager une CFT et sélection d'un prestataire

### Emergence

**de janvier à avril 2012 :** réalisation d'un état des lieux

### Phase d'élaboration

**1<sup>er</sup> semestre 2012 :** identification collective des enjeux et définition des orientations

### Phase d'animation

**fin 2012, début 2013 :** rédaction d'un plan d'actions pluriannuel

**2<sup>nd</sup> semestre 2013 :** signature officielle et recrutement d'un animateur

**jusqu'en 2017 :** mise en œuvre des actions définies

Graphisme : SO manque pas d'air 04 76 51 14 30 • © Photos : Kévin Harang  
Impression : imprim' Coquand • imprimé sur du papier FSC

## Territoire concerné

La présente plaquette ne se risque pas à définir le territoire concerné autrement qu'à travers une petite carte : le découpage administratif actuel doit être prochainement bouleversé<sup>1</sup>.

Ce territoire correspond *aujourd'hui* au périmètre extérieur des communautés de communes suivantes :

- Communauté de communes de la Matheysine,
- Communauté de communes de l'Oisans,
- Communauté de communes du Pays de Corps,
- Communauté de communes du Sud-Grenoblois,
- Communauté de communes des Vallées du Valbonnais.

## Historique

La vie d'une charte forestière de territoire est rythmée par 3 grandes étapes :

### Émergence

Conscient de la fragilité des entreprises de la filière bois et de l'existence sur le territoire d'enjeux forestiers importants, certains Élus ont souhaité évaluer l'opportunité d'engager le territoire dans une démarche de charte forestière. Un dossier a été présenté devant différents financeurs publics, et les porteurs de projet ont obtenu une subvention qui leur a permis de démarrer l'élaboration de la Charte forestière.

### Élaboration

Un bureau d'études, Alcina, a été recruté et a travaillé pendant près d'un an et demi à *élaborer* la Charte. Il s'agissait dans un premier temps d'établir un diagnostic du territoire, notamment concernant les questions forestières et de filière bois. La deuxième étape a consisté en un important travail de concertation avec une variété d'acteurs du territoire pour dégager collectivement les enjeux et établir ensemble des objectifs prioritaires pour ce territoire. Ce travail a été sanctionné par la définition d'un programme d'actions opérationnel détaillant, projet par projet, le calendrier, le plan de financement, les maîtres d'ouvrage, etc.

### Animation

Forts de ce précieux travail, les Élus du territoire ont jugé opportun d'engager le territoire pour 4 ans dans la mise en œuvre de ce programme d'actions. Pour assurer cette mission, un animateur a été recruté en mai dernier. Il a pour mission de coordonner les multiples acteurs, projets, programmes et autres financements liés à la forêt et la filière bois sur le territoire, et de permettre la réalisation du plan d'action issu de la phase d'élaboration.

La présente signature officialise le démarrage de cette phase d'animation, c'est l'occasion pour les différentes parties prenantes de montrer leur engagement dans cette stratégie locale de développement forestier.

---

<sup>1</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, la Communauté de communes de la Matheysine s'étend en intégrant les dix communes du plateau matheysin actuellement hors intercommunalité, et fusionne avec les Communautés de communes du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais ; l'ensemble ne formant plus qu'une seule et même intercommunalité dont le nom n'est pas encore arrêté.

À cette même date, la Communauté de communes du Sud-Grenoblois devrait fusionner avec la Communauté d'agglomération Grenoble Alpes-Métropole.

## DOSSIER DE PRESSE

# Mais que signe-t-on exactement... ?

Le 7 octobre prochain, l'ensemble des acteurs impliqués est invité à prendre part à cette signature officielle :

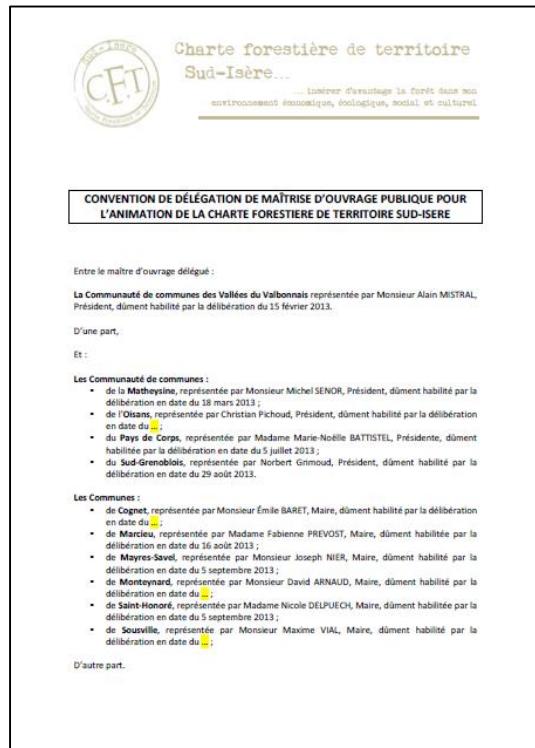
- communes et communautés de communes adhérentes,
- partenaires financiers,
- partenaires techniques,
- professionnels de la filière,
- propriétaires et gestionnaires forestiers,
- etc.

Un premier document, la Charte en elle-même, sera soumis à la signature de l'ensemble des partenaires ; celui-ci prend la forme d'une convention d'application où sont rappelées les modalités d'exécution du plan d'actions et les engagements de chacun.

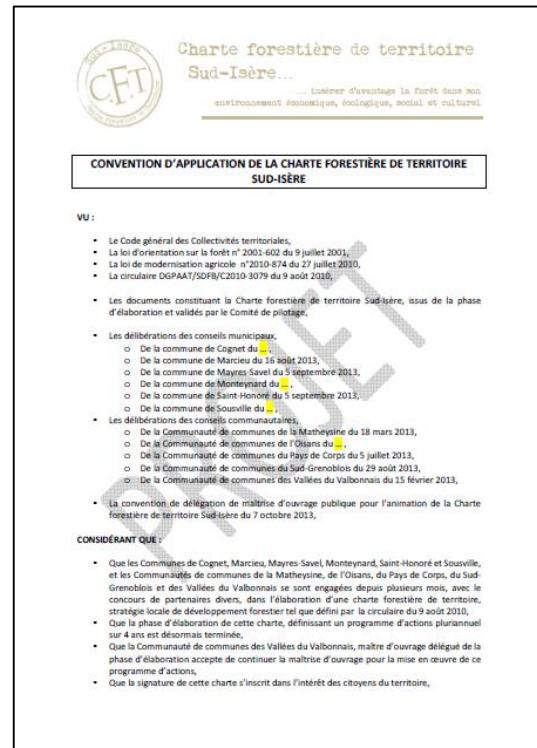
Mais il serait en réalité plus juste de parler de signatures... En effet, un second document fera l'objet d'une ratification par les collectivités adhérentes. Il s'agit d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique – fondée par les délibérations prises par chaque commune ou communauté de communes – entre le maître d'ouvrage délégué, la Communauté de communes des Vallées du Valbonnais, et les autres collectivités.

Ce dernier document détaille plus précisément l'organisation de la mission d'animation, propose une méthode pour établir annuellement un plan de financement associant autofinancement et subventions publiques, prévoit l'évaluation de la démarche ou encore son renouvellement éventuel.

### Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique



### Convention d'application de la Charte forestière de territoire Sud-Isère



## La signature officielle : informations pratiques

### Quand ?

La signature officielle démarrera à **18 h le lundi 7 octobre 2013**. Elle sera précédée par un Comité de pilotage (rassemblant les différents partenaires) à partir de **17 h**. Un petit cocktail dînatoire conclura cette cérémonie.

### Où ?

La Commune de Champ-sur-Drac nous fait l'honneur de bien vouloir mettre à notre disposition la « salle des familles » de l'espace socioculturel Navarre. D'une capacité de 106 places assises, elle accueillera le Comité de pilotage puis la signature et enfin le cocktail.

### Qui organise ?

La présente signature se fait sur l'invitation d'Alain Mistral, Président de la Communauté de communes des Vallées du Valbonnais, maître d'ouvrage délégué. Celui-ci sera appuyé par le Comité directeur et l'animateur de la Charte pour l'organisation de cette signature.

Le Comité directeur est composé de 5 Élus du territoire, chacun représentant une communauté de communes :

- Patrick Reynier-Poète pour la Communauté de communes de la Matheysine,
- Jean-Louis Arthaud pour la Communauté de communes de l'Oisans,
- Emmanuel Serre pour la Communauté de communes du Pays de Corps,
- Henri Pellegrinelli pour la Communauté de communes du Sud-Grenoblois,
- Hugues Lavoye pour la Communauté de communes des Vallées du Valbonnais, et élu référent de l'animateur.

L'animation de la Charte est assurée par Kévin Harang.

### Qui signe ?

La convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera soumise à la signature du (de la) représentant(e) respectif(ve) des Communes de Cognet, Marcieu, Mayres-Savel, Monteynard, Saint-Honoré et Sousville et des Communautés de communes de la Matheysine, de l'Oisans, du Pays de Corps, du Sud-Grenoblois et des Vallées du Valbonnais.

La convention d'application de la Charte sera soumise à la signature des collectivités précitées, des financeurs (État, Europe, Région, Département), des partenaires du Comité technique (Centre régional de la propriété forestière Rhône-Alpes, Communes forestières, Créabois-Isère et Office national des forêts), et des membres du Comité de pilotage qui le souhaitent.

### Quel public ?

La signature de cette Charte rassemblera notamment les professionnels, les élus, les représentants des différents organismes du territoire ou de la filière forêt-bois, mais elle n'en est pas moins complètement publique, et toute personne intéressée pourra y assister.

### Interventions

Quelques interventions de financeur, signataire ou partenaire sont prévues, dont celle du Président de la communauté de commune déléguée, Mr Alain Mistral.

## Partenaires

### Financiers

Cette signature officielle ne pourrait avoir lieu sans le concours financiers des partenaires suivants :



### Logistiques

Nous tenons à remercier la Commune de Champ-sur-Drac, et notamment son Maire, Mr Jacques Nivon, pour la mise à disposition de la « salle des familles » pour cet événement.



Que la Communauté de communes des Vallées du Valbonnais soit aussi remerciée pour son précieux concours à l'organisation de cette signature.

Le cocktail a été préparé par l'entreprise Serral Traiteur, sur le plateau matheysin :  
Serral Traiteur  
69, Rue du Breuil  
38350 La Mure

